



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 87692

## Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation des personnes autistes dans notre pays et sur les inquiétudes exprimées par les associations qui assurent la gestion des établissements spécifiquement destinés à l'accueil d'autistes. C'est aujourd'hui plus de 600 personnes prises en charge dès l'âge de trois ans. Toutefois, les besoins sont énormes et seulement 10 % à 15 % des enfants autistes ont une prise en charge adaptée ; quant aux adultes, ils ne sont que 3 % à avoir un accompagnement adapté à leur handicap. Il rappelle que 3 500 personnes autistes sont accompagnées en Belgique et que la récente condamnation de la France vient à nouveau pointer le manque de places d'accompagnement et l'insuffisance des moyens octroyés aux associations gestionnaires qui travaillent en collaboration avec les ARS. L'amélioration de la situation passe nécessairement par l'établissement de nouvelles structures d'accueil et l'attribution de places supplémentaires aux associations. Elle s'inscrirait par ailleurs dans une politique globale d'emploi. Il lui demande de lui faire connaître les orientations que le Gouvernement envisage de prendre dans ce domaine.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Bocquet](#)

**Circonscription :** Nord (20<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 87692

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [1er septembre 2015](#), page 6564

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)